



DELIBERATION

2023/16

PARTENARIAT AVEC LA FREDON ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L' AISNE POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à la salle des fêtes de Monceau sur Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 9, **Représentés** : 4, **Votants** : 13

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par M. Bernard GREHANT, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN, Mme Christelle MAES par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Patrick FEUILLET, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-François PAGNON.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel LANDERIEUX.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 relative au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués, la FREDON Hauts-de-France est chargée notamment de participer à l'organisation de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

La population des rongeurs aquatiques est en croissance depuis plusieurs années sur le territoire de la Thiérache avec pour conséquence des problèmes sanitaires et économiques importants.

Une action de régulation est proposée en partenariat avec la FREDON et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne pour indemniser les piégeurs agréés à hauteur de 1,50 € par prise. Les Communautés de communes ont validé leur participation à ce dispositif en lui allouant un budget maximum de 10 000 € (6 666 prises maxi) réparti comme suit :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 3 500 €
- Communauté de communes des 3 Rivières : 3 500 €
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 1 500 €
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 1 500 €

La participation des Communautés de communes est complétée par un financement régional à hauteur de 0.50 € par la Région Hauts-de-France

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le partenariat avec la FREDON Hauts-de-France et la Fédération des chasseurs de l'Aisne pour participer au déploiement du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques à l'échelle de la Thiérache ;

VALIDE le budget alloué à cette opération ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la FREDON Hauts-de-France et la Fédération des chasseurs de l'Aisne ainsi que d'éventuels avenants ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sont prévus au BP 2023, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 002-200051118-20230412-16_2023-DE